

Interpellation de Mme Culer : Les conséquences et la gestion de la fermeture du bois de la Cambre et de la drève de Lorraine en cas de tempêtes.

Mme Culer rappelle que dans son édition du 17 janvier dernier, La Libre Belgique publiait un article intitulé : « Une gestion calamiteuse lors de la fermeture du bois de la Cambre ». Le lendemain, pour la troisième fois au cours de ce mois de janvier, les automobilistes ont été les otages d'embouteillages gigantesques en raison de la fermeture du bois de la Cambre. Mais qui donc est responsable ? La commune, la Région, Bruxelles-Mobilité, la police, l'ensemble des acteurs ? En tous cas, la communication entre les différentes instances n'est pas fluide. Le fait que certains panneaux de signalisation étaient en panne a encore aggravé la situation : voitures bloquées, trams et bus bloqués, automobilistes exaspérés, prêts à faire n'importe quoi pour se dégager. En effet, il ne faut pas oublier qu'Uccle constitue une voie importante de pénétration dans Bruxelles. Le mauvais temps étant loin d'être une circonstance exceptionnelle sous nos latitudes, cette situation cataclysmique risque de se reproduire aux prochaines intempéries.

Mme Culer souhaiterait donc obtenir des éclaircissements sur les points suivants.

Comment et par qui les décisions sont-elles prises ? Quels sont les canaux de communication entre les différentes autorités ? Quels sont les outils de communication pour les différents usagers de la route ? Quelles mesures conviendrait-il de mettre en œuvre pour améliorer la situation à l'avenir ?

M. De Bock partage tout à fait les préoccupations de Mme Culer. Il a d'ailleurs déposé une interpellation sur ce sujet dans le cadre de son mandat au Parlement régional. L'information a été particulièrement déficiente dans les tunnels, même si par la suite, le Bourgmestre de Bruxelles, M. Close, a pris la décision d'installer des panneaux mobiles. Quoique les responsabilités de ce désordre intolérable soient sans doute partagées, il convient d'en imputer la faute en tout premier lieu à la Région. Mais la commune doit également se mobiliser pour que l'ensemble des navetteurs soit informé suffisamment en amont de tout incident survenant sur la voie publique. Le phénomène de fermeture du bois de la Cambre aurait pu être anticipé, de manière à ce que les citoyens en subissent moins l'impact. On peut regretter à cet égard que l'administration communale mentionnait la fermeture des parcs communaux mais ne diffusait aucune information relative au bois de la Cambre.

M. De Bock déplore aussi l'absence de policiers les jours qui ont suivi la fermeture. Selon lui, une présence policière aurait permis de fluidifier la circulation.

M. Vanraes ne partage pas le point de vue de M. De Bock. Il rappelle que des panneaux signalaient la prochaine fermeture à l'intérieur du bois, aussi bien du côté de l'avenue Franklin D. Roosevelt que de l'avenue Louise. L'information avait également été diffusée sur les antennes de la radio. Dans un tel contexte, il est malséant de considérer que les problèmes sont dus à une déficience des autorités. Au contraire, celles-ci ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour informer les citoyens. De plus, M. Vanraes ne pense pas que le déploiement d'agents de police aurait contribué à améliorer quoi que ce soit.

M. le Président admet que la fermeture du bois de la Cambre a généré du chaos. Néanmoins, l'honnêteté intellectuelle exige de reconnaître que le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles s'efforce de transmettre systématiquement les informations dont il dispose auprès de ses homologues d'Uccle et d'Ixelles. Il n'en demeure pas moins que la coordination des informations devrait être opérée de façon plus efficace. M. le Président a donc demandé que ce point soit abordé lors de la dernière Conférence des Bourgmestres, en dépit du fait que seules quatre communes bruxelloises sont directement concernées par cette problématique. M. le Président serait d'ailleurs personnellement favorable à une régionalisation de la gestion du bois de la Cambre, tout en reconnaissant que cette solution est politiquement inenvisageable. Les réflexions menées au sein de la Conférence des Bourgmestres ont également porté sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la perspective d'une optimisation de l'information. En effet, dans le cadre du module de Be-Alert ou de Mobiris, il devrait être possible pour tout citoyen d'être informé en temps réel sur

la situation d'une zone déterminée en consultant son téléphone portable. La technologie permet d'ores et déjà la mise en œuvre d'un tel dispositif mais son coût doit encore être évalué.

M. l'Echevin Biermann précise que les panneaux sont désormais dépassés sur le plan technologique. Vu qu'à ce stade, il n'y a plus de contrat de maintenance, d'éventuelles réparations devront être décidées au cas par cas. L'implantation des panneaux a été effectuée au départ dans l'intention de diffuser des informations et non de garantir nécessairement la fluidité du trafic. Dans le cas où on installerait de nouveaux panneaux, il conviendrait de réfléchir s'il ne serait plus pertinent de les implanter sur des sites qui permettraient de fluidifier le trafic.

Depuis 2015, les services communaux participent à un groupe de travail qui se consacre à la problématique de la fermeture de la forêt de Soignes, sous l'égide de Bruxelles-Mobilité et de Bruxelles-Environnement. Les experts conviés aux réunions de ce groupe de travail ont émis des avis destinés à harmoniser les conditions de fermeture du bois de la Cambre. Il faut savoir que la Ville de Bruxelles opte pour la fermeture lorsque les vents atteignent une vitesse de 80 km/heure. Dans ce cas, la Région décide de fermer les parkings situés à proximité de la forêt de Soignes mais maintient ouverts les axes qui traversent la forêt tant que les vents ne dépassent pas le seuil de 100 km/heure. L'harmonisation viserait à généraliser la norme de 80 km/heure.

M. l'Echevin Biermann signale encore qu'une réunion aura lieu le mois prochain avec les services de police afin d'harmoniser les plans de mobilité alternatifs et la communication entre la Ville de Bruxelles et la Région en cas de fermeture du bois de la Cambre et de la forêt de Soignes.